

PRÉPARATION DU DEBAT PUBLIC RELATIF AU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Présentation synthétique du projet par Éoliennes en Mer de
Dunkerque (EMD) et RTE, maîtres d'ouvrage

Octobre 2019

1 LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE

Conscients des enjeux posés par le changement climatique, la plupart des acteurs institutionnels ont engagé des politiques publiques favorables au développement des énergies renouvelables et à l'augmentation de leur part dans le mix énergétique.

Ces politiques s'inscrivent dans différents cadres, aux niveaux :

- **International**, avec notamment la conférence COP21 de Paris, ayant permis d'obtenir un accord sans précédent pour réduire les émissions de CO₂ et engager les pays signataires dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale.
- **Européen**, avec l'adoption du « Paquet énergie-climat européen » qui fixe une série d'orientations données aux politiques énergétique et climatique de chaque Etat membre de l'Union Européenne afin d'atteindre, à l'horizon 2030, des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.
- **National**, grâce à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et de 40 % dans la production d'électricité à l'horizon 2030.
Afin d'atteindre ces objectifs, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), pilotée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, décline une feuille de route qui prévoit notamment d'augmenter significativement la capacité hexagonale d'énergies renouvelables en s'appuyant notamment sur le développement de l'éolien en mer.
- **Régional**, dans le cadre du projet stratégique de « Troisième révolution industrielle » intitulé « Rev 3 », porté par la région des Hauts-de-France, conjointement à la Chambre de commerce et d'industrie de région et dont l'un des piliers est construit autour des énergies renouvelables.
- **Local**, avec le projet porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), intitulé « Dunkerque - l'énergie créative », lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « TIGA » lancé par le gouvernement en 2017. Ce projet de territoire a pour objectif de répondre à la problématique de la dépendance à l'énergie carbonée et de faire du territoire dunkerquois « un démonstrateur de l'industrie du XXI^e siècle », en s'appuyant notamment sur l'innovation dans le domaine énergétique, la valorisation de la sobriété énergétique et l'accompagnement dans la mise en place de stratégies bas carbone.

Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique s'inscrivent pleinement dans ces différents programmes et politiques, et doivent permettre de répondre aux objectifs de développement des énergies renouvelables et plus spécifiquement de l'éolien en mer en France, tout en consolidant la filière industrielle nationale.

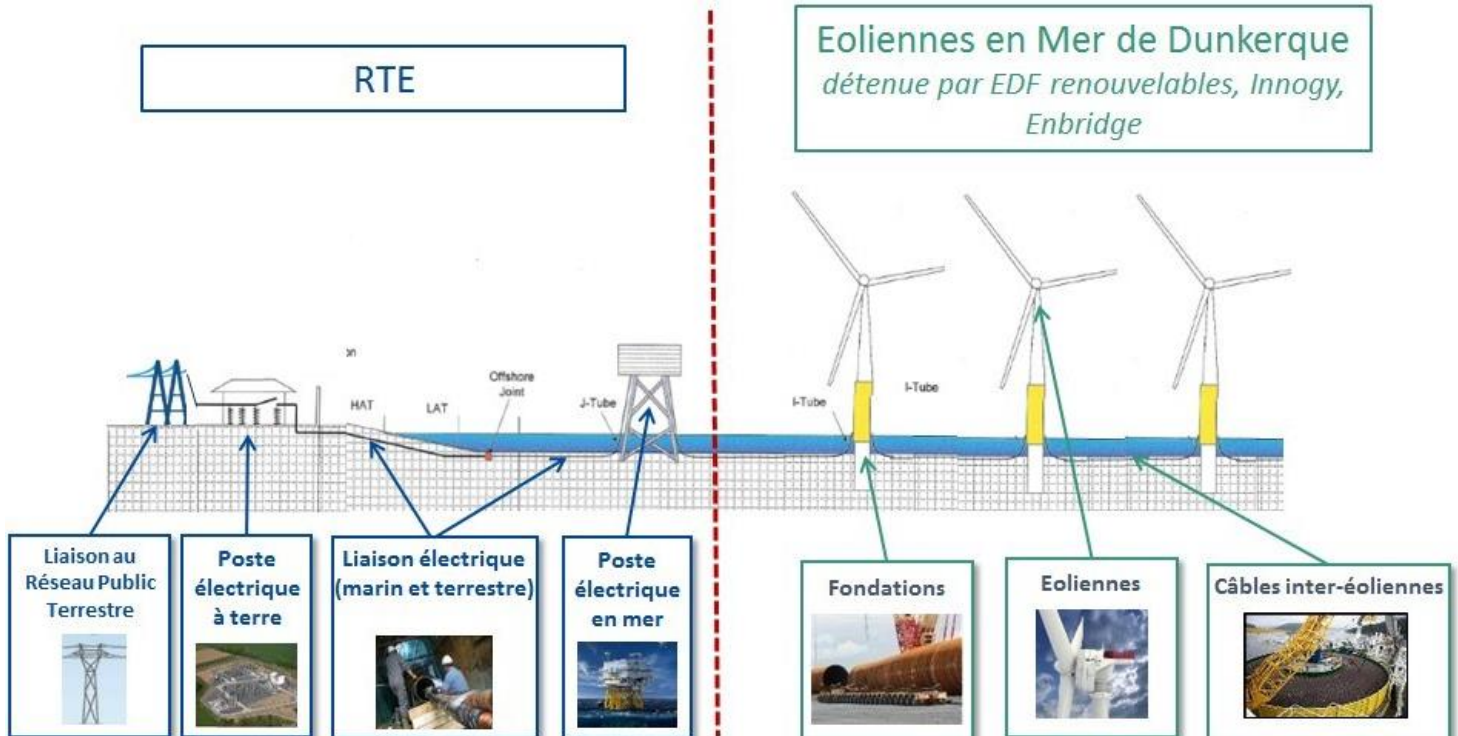
2 PRESENTATION DES MAITRES D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage du projet de parc éolien en mer de Dunkerque et de son raccordement est assurée conjointement par :

- La société de projet **Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD)**, constituée par le consortium désigné par l'État lauréat du dialogue concurrentiel n°1/2016 en juin 2019 ; elle assure la maîtrise d'ouvrage des installations éoliennes de production d'électricité en mer dans la zone définie par l'Etat au large de Dunkerque ;
- **RTE (Réseau de Transport d'Électricité)**, le gestionnaire du Réseau Public de Transport français, est chargé de la maîtrise d'ouvrage du raccordement en mer et à terre, dont fait partie le poste électrique en mer.

La société EMD est une société de projet qui réunit les compétences et savoir-faire complémentaires de ses actionnaires. Elle est en charge du développement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien en mer de Dunkerque.

RTE est une société anonyme unique gestionnaire du réseau public de transport d'électricité haute et très haute tension en France métropolitaine et continentale. A ce titre, RTE doit assurer, dans des conditions non discriminatoires, le raccordement de l'énergie électrique produite par le futur parc éolien au large de Dunkerque, depuis le poste électrique en mer (inclus) jusqu'au réseau public de transport d'électricité situé à terre.

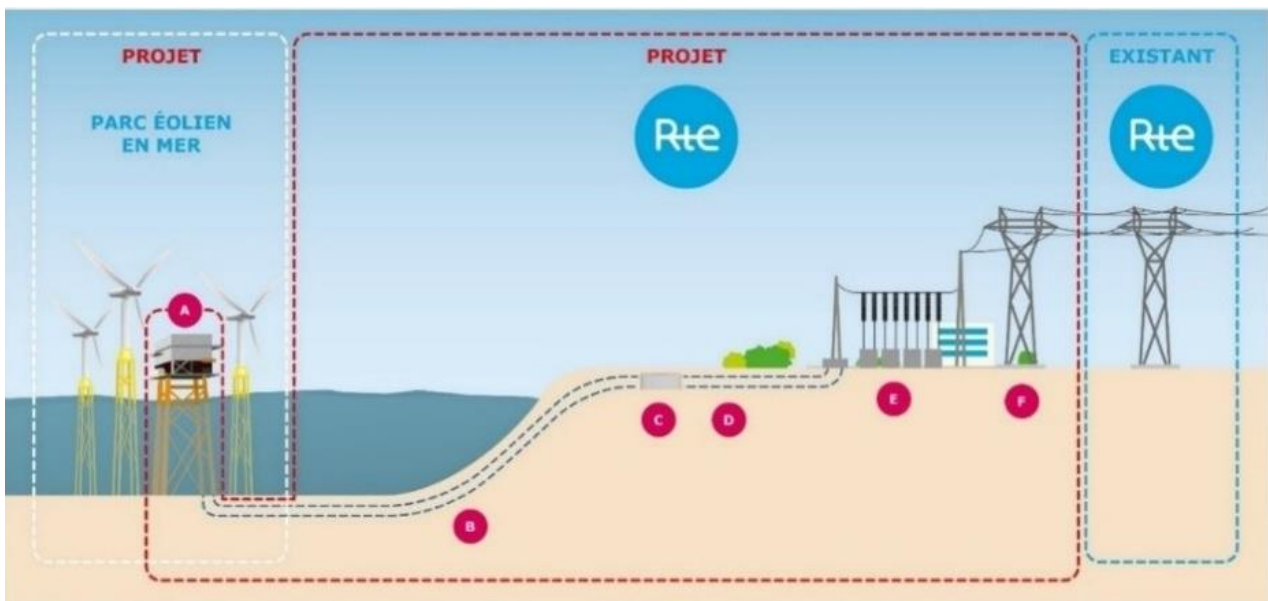


REPARTITION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE EMD ET RTE

éoliennes seront installées à une distance d'au moins 10 km de la côte et seront espacées d'environ 1 km, pour en garantir le fonctionnement optimal.

Le réseau électrique à construire par RTE pour le raccordement du parc éolien au réseau public de transport d'électricité nécessite plusieurs équipements et ouvrages dont :

- Un poste électrique en mer (A)
- Une double liaison électrique entre le poste en mer et le poste terrestre (B, C et D)
- Un poste électrique à terre (E) et des liaisons (F) permettant le raccordement du parc éolien au réseau électrique 225 kV existant.



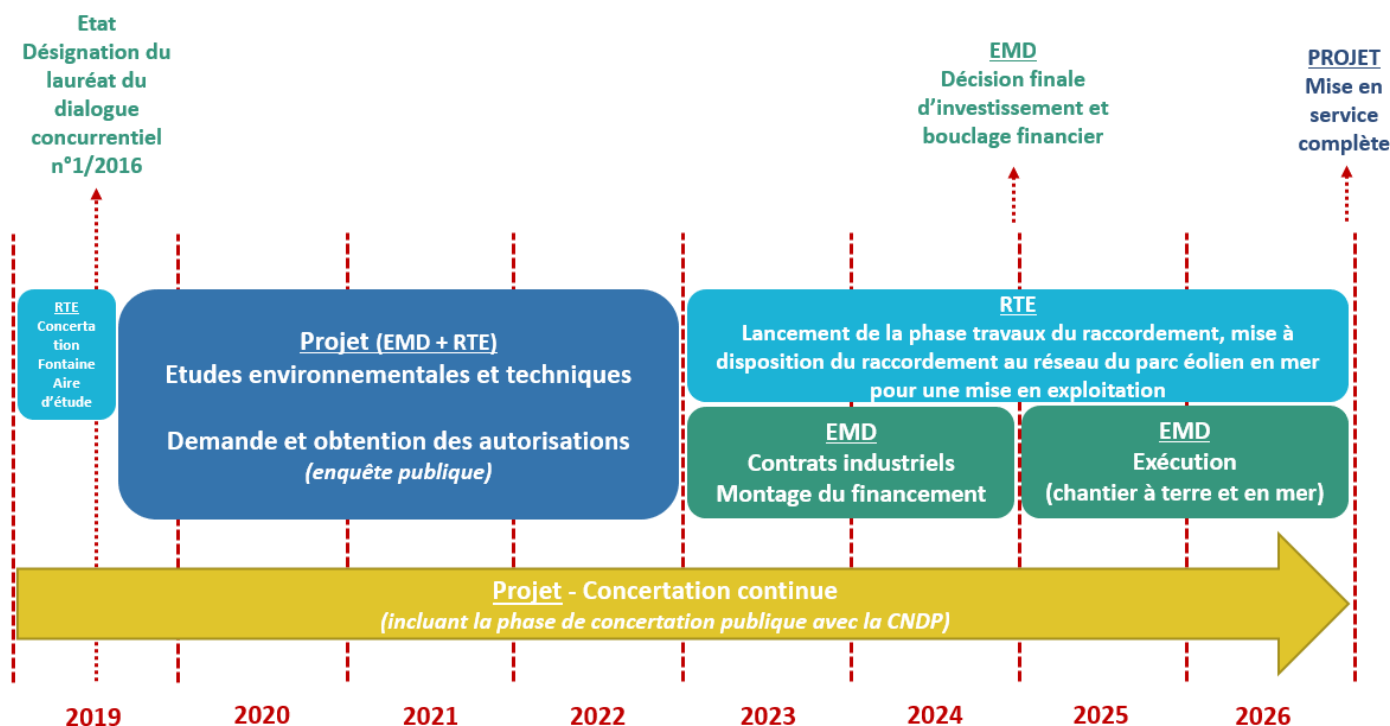
COUPE TYPE DES OUVRAGES A CREER POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PARC EOLIEN (SOURCE : RTE)

La production du parc éolien en mer de Dunkerque est estimée à 2,3 TWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 950 000 habitants, ce qui correspond à plus d'un tiers de la population du département du Nord.

Le parc sera exploité pendant une durée de 30 ans en s'appuyant notamment à une base de maintenance implantée sur le port de Dunkerque.

EMD a l'obligation de prévoir le démantèlement du parc éolien à la fin de la période d'exploitation, avec pour objectif la remise en état du site objet de la concession d'utilisation du domaine public maritime. Des garanties sont constituées pour couvrir le coût des opérations de démantèlement. Pour ce qui est du raccordement sous maîtrise d'ouvrage RTE, les modalités de démantèlement seront définies en concertation avec l'État dans le cadre des autorisations demandées par RTE dont principalement la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Le calendrier prévisionnel indicatif du projet est présenté ci-après :



Les coûts de développement et de réalisation du projet de parc éolien en mer de Dunkerque et de son raccordement électrique sont estimés à plus d'1,4 milliard d'euros.

Les dépenses d'investissement comprennent les coûts de développement, d'études, de fourniture, d'assemblage, de test, d'installation et de mise en service des composants du parc, ainsi que les coûts des assurances en période de construction. Ce montant inclut également l'investissement lié aux ouvrages de raccordement du parc au réseau public d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage RTE (poste électrique en mer et raccordements sous-marin et terrestre).

Le projet de parc éolien sera financé en plusieurs étapes :

- La phase de développement sera entièrement financée par les actionnaires de la société de projet, sous forme de prêts d'actionnaires;
- Les coûts de construction seront financés en partie par de la dette bancaire long terme et sans recours, et en partie par une injection de fonds propres des actionnaires.

S'agissant du raccordement, le cadre législatif et réglementaire pour le raccordement des projets éoliens en mer a fait l'objet d'une large transformation en 2017. Celle-ci vise à aligner le régime français sur les meilleures pratiques observées en Europe, et transfère au gestionnaire de réseau (RTE) le financement des raccordements des parcs éoliens en mer en intégrant également le poste électrique en mer à ce périmètre de financement. En conséquence, le coût du raccordement (dont le poste en mer pour ce projet) sera porté par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Par ailleurs, depuis la loi ESSOC et son décret d'application n° 2018-1204 du 21 décembre 2018, EMD et RTE bénéficieront d'autorisations à caractéristiques variables permettant d'intégrer des évolutions et d'adapter le projet, dans des limites prédéfinies, après la délivrance des autorisations. Cette possibilité pourra être mise en œuvre pour l'autorisation environnementale et la Convention d'Utilisation du Domaine Public Maritime qui seront sollicitées pour la réalisation du projet.

4 PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique doit permettre de répondre aux objectifs de développement de l'éolien en France et de consolider la filière industrielle nationale, créée à l'occasion des deux premiers appels d'offres éolien en mer. Ce développement doit se faire en maximisant les retombées pour le territoire tout en respectant les usages historiques de la mer, la sécurité maritime et l'environnement naturel.

4.1 ENJEUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les études environnementales réalisées à ce jour ont permis d'identifier, dès la phase de dialogue concurrentiel, les principaux enjeux concernés par le projet, notamment : l'avifaune, les mammifères marins, la mobilité sédimentaire et les habitats benthiques, les espèces halieutiques, le paysage et le patrimoine, le tourisme littoral, le patrimoine culturel, le trait de côte, le réseau hydrographique très ramifié et la présence de zones humides. Ces études vont être poursuivies et complétées notamment par des campagnes d'acquisition de données en mer et des expertises détaillées.

EMD et RTE proposeront également des mesures d'évitement et de réduction spécifiques, correspondant aux bonnes pratiques reconnues par les scientifiques et institutions référentes. Ces mesures, élaborées en lien avec les scientifiques référents du domaine, seront coordonnées entre les maîtres d'ouvrage et présentées dans le cadre d'un comité de suivi dédié au projet.

Les programmes de suivis environnementaux qui seront proposés par les maîtres d'ouvrage à l'issue de cette phase d'évaluation seront validés par les arrêtés préfectoraux d'autorisations.

Dans les conditions prévues par le cahier des charges du dialogue concurrentiel, EMD s'engage à investir au moins 40 millions d'euros sur la durée de vie du parc éolien pour l'ensemble des mesures dédiées au parc éolien, en faveur de la protection de l'environnement et de l'optimisation de l'occupation de la zone. Les associations, universités, institutions, gestionnaires d'espaces naturels et les autres acteurs clés du territoire seront associés à la démarche environnementale mise en œuvre. L'ensemble des études environnementales, résultats d'observations et programme de suivi sera partagé avec les parties prenantes concernées.

Dans le cadre de la première phase de la concertation Fontaine menée par RTE, ayant pour but de valider une aire d'étude, RTE s'est appuyé sur un cabinet spécialisé afin de caractériser le territoire et ses enjeux. Les spécificités identifiées de l'aire d'étude (cf. carte page 4) recourent celles identifiées par EMD pour la partie maritime parmi lesquelles la dynamique sédimentaire et dunaire, et l'axe migratoire et de passage que représente le détroit du Pas-de-Calais pour plusieurs espèces d'oiseaux, de mammifères marins et de chiroptères. En outre, le raccordement incombant à RTE ayant une partie terrestre, des enjeux s'y afférant ont été identifiés, notamment le réseau hydrographique très ramifié dans le secteur et la présence de zones humides.

4.2 ENJEUX ET IMPACTS SUR LES USAGES PREEXISTANTS

Le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique ont fait l'objet de premières évaluations spécifiques des impacts sur les activités et usages existants, en particulier sur l'activité de pêche professionnelle, la sécurité maritime et le tourisme.

Ce travail se poursuivra tout au long du développement du projet afin d'évaluer précisément et réduire les impacts de la présence du parc éolien et son raccordement sur les activités existantes dans et à proximité de la zone du parc éolien.

4.3 ENJEUX ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

Les maîtres d'ouvrage mettront en œuvre les meilleures pratiques en matière de développement économique, destinées à maximiser les retombées locales et la création d'emplois.

Fort de sa connaissance et de son retour d'expérience du marché français acquis avec les premiers projets éoliens en mer, EMD dispose d'une méthodologie éprouvée de sensibilisation, d'identification et d'accompagnement des entreprises locales. Celle-ci s'appuie sur un partenariat fort avec les acteurs économiques territoriaux : Région Hauts-de-France, Communauté Urbaine de Dunkerque, CCI régionale et locale, agences de développement économique et d'insertion ou encore grappes d'entreprises.

Pour l'ensemble du projet, EMD a pris des engagements de faire réaliser par les PME :

- au moins 6 % du coût de construction, s'agissant des études et des travaux jusqu'à la date effective de mise en service de l'installation ;
- au moins 3 % du coût d'exploitation s'agissant des prestations d'entretien, de maintenance et d'exploitation à compter de la date effective de mise en service de l'installation.

Comme en attestent les projets que ses actionnaires développent actuellement en France, EMD attache une grande importance au volet social et à la diversification des viviers de recrutement et travaille étroitement avec Pôle Emploi, les Missions Locales, les organismes de formation et les structures d'insertion locales, avec qui des partenariats ont déjà été mis en place.

EMD s'engage en outre à confier 5 % des heures travaillées sur l'ensemble du projet à des personnes éloignées de l'emploi en s'appuyant en particulier sur les structures locales d'insertion avec qui des partenariats ont déjà été noués.

Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique doit permettre de répondre aux objectifs de développement de l'éolien en France et de consolider la filière industrielle nationale, créée à l'occasion des deux premiers appels d'offres éolien en mer.

La démarche de concertation déjà engagée par EMD et RTE va se poursuivre durant toute la phase de développement du projet, et va, à l'occasion du débat public, s'ouvrir au grand public. Cette phase clef de la concertation sera ainsi l'occasion pour le territoire et le public de s'informer et de comprendre les enjeux d'un tel projet, en permettant à chacun d'exprimer ses questions, son avis et ses attentes afin de co-construire le projet avec les maîtres d'ouvrage.

Ces derniers poursuivront les études et les réunions avec le public jusqu'à l'enquête publique, qui se tiendra durant l'instruction des demandes d'autorisation du projet. EMD et RTE s'engagent à tirer les enseignements de la participation du public pour la définition du projet et veilleront à maintenir un dialogue continu avec le public et l'ensemble des autres parties prenantes lors des différentes étapes de développement du projet et jusqu'à sa mise en service.